



REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne

Aux membres du Conseil municipal de Val-au-Perche

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de Val-au-Perche se réunira à la mairie (Salle du Conseil municipal située au 1^{er} étage de la Mairie - 5, place de la Mairie), le mercredi 11 septembre 2024 à 20h00.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 juillet 2024
3. Travaux :
 - 3.1. Attribution du lot n°1 « Travaux d'assainissement » pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du quartier de La Taille,
 - 3.2. Choix du mode de gestion du projet photovoltaïque du Bignon au Theil-sur-Huisne.
4. Finances :
 - 4.1. Décision Modificative n°4 sur le Budget Primitif 2024 de la Commune,
 - 4.2. Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation.
5. Prospective :
 - 5.1. Approbation de la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
6. Restauration scolaire :
 - 6.1. Avenant à la convention de l'accueil des enfants hors commune à la cantine scolaire de Bellême scolarisés en classe « Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ».
7. Gouvernance :
 - 7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
8. Informations diverses
9. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Val-au-Perche, le 4 septembre 2024

Le Maire
Sébastien THIROUARD

